



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29	L'an deux mille vingt cinq
Présents : 25	Le 3 avril
Votants : 27	Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.
Procurations : 4	Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de de Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Corinne DUCLOS qui a donné pouvoir à Christine PORTAILLER, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h40) qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL.
Convocation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2025	
	<u>Secrétaire de séance</u> : Ronan LUNVEN.

N° D_2025-04-03-06

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 mars 2025 ;

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il a été établi le compte administratif de l'ordonnateur pour 2024.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif 2024, en conformité avec le compte de gestion du comptable et à constater les mouvements budgétaires – hors reports de l'exercice 2023 – à :

- **En recettes** **20 847 333,68 €**
- **En dépenses** **18 134 962,20 €**

Il dégage donc un excédent réalisé de **2 712 371,48 € au titre de l'exercice 2024** soit :

- ✓ 2 346 044,90 € en excédent de fonctionnement,
- ✓ 366 326,58 € en excédent d'investissement.

Ce résultat budgétaire cumulé au déficit d'investissement de l'an dernier qui s'établissait à 2 613 305,77 € et à l'excédent de fonctionnement cumulé de 4 505 036,20 € (affectation en investissement déduite), aboutit à :

Un excédent global de clôture pour 2024 de 4 604 101,91 €, se ventilant ainsi :

- ✓ 2 246 979,19 € de déficit en section d'investissement,
- ✓ 6 851 081,10 € d'excédent en section de fonctionnement.

L'ensemble des documents budgétaires a été tenu à disposition des membres du Conseil municipal.

Une note financière d'information du Conseil municipal annexée à la présente note apporte un éclairage supplémentaire sur l'exécution par chapitre budgétaire des principales dépenses et recettes constatées en 2024.

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble de l'exécution par chapitre budgétaire.

Vue d'ensemble du compte administratif

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	CA 2024	Chapitre	Libellé	CA 2024
011	Charges à caractère général	2 765 175,79	013	Atténuation de charges	175 451,52
012	Charges de personnel, faris assimilés	6 188 322,20	70	Produits des services	870 764,88
014	Atténuations de produits	5 477,73	73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 330 872,68
			731	Fiscalité locale	7 459 342,74
65	Autres charges de gestion courante	2 963 909,77	74	Dotations et participations	3 436 314,56
66	Charges financières	161 162,48	75	Autres produits de gestion courante	915 085,87
67	Charges exceptionnelles	221,55	76	Produits financiers	113,55
68	Dotations provisions semi-budgétaires	7 346,00	77	Produits exceptionnels	114 037,03
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	964 957,70	78	Reprises provisions semi-budgétaires	5 000,00
	Total dépenses de fonctionnement	13 056 573,22	042	Opérations d'ordre transferts entre sections	95 635,29
				Total recettes de fonctionnement	15 402 618,12
Chapitre	Libellé	CA 2024	Chapitre	Libellé	CA 2024
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	56 802,42	13	Subventions d'investissement	558 523,97
204	Subventions d'équipements versées	78 767,53			
21	Immobilisations corporelles	821 636,99			
	Total des opérations d'équipement	2 646 650,07			
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 967,56	10	dotations, fonds divers et réserves	3 601 637,77
16	Emprunts et dettes assimilés	1 045 813,00			
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	27	Autres immobilisations financières	4 980,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	45...	Total des opérations pour compte de tiers	0,00
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	95 635,29	040	Opérations d'ordre transferts entre sections	964 957,70
041	Opérations patrimoniales	314 616,12	041	Opérations patrimoniales	314 616,12
	Total dépenses d'investissement	5 078 388,98		Total recettes d'investissement	5 444 715,56

Information relative à l'endettement de la Ville et flux constatés en 2024 :

Par délibération, le Conseil municipal a donné délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales en matière de recours à l'emprunt et aux opérations financières utiles à la gestion active de la dette.

Il est convenu que le Conseil municipal se voit présenter un bilan détaillé présentant la politique d'endettement de la collectivité chaque année, au moment du vote du compte administratif. La note présente donc les principales caractéristiques de la dette et précise la politique d'endettement de la Commune au 31 décembre 2024 :

- Encours total de la dette au 31 décembre 2023 : 5 616 924,44 €
- Encours total de la dette au 31 décembre 2024 : 4 571 111,44 €
- Encours de dette par habitant (*population DGF*) au 31 décembre 2024 : 480 €
- Durée résiduelle moyenne : 2 ans et 7 mois
- Ratio de désendettement au 31/12/2024 : 1,40 ans (*encours de dette/capacité d'autofinancement*)
- Taux moyen : 3.24 %
- Nombre de contrat vivants au 31/12/2024 : 10
- Répartition de l'encours au 31 décembre 2024 par taux puis par prêteur :

Type de risque	CRD (€)	% d'exposition	taux moyen
Fixe	4 092 842,53	89,54%	3,14%
Variable			
Barrière	478 268,91	10,46%	4,08%
ENSEMBLE DES RISQUES	4 571 111,44	100,00%	3,24%

Prêteur	CRD (€)	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 465 469	32,06%
CREDIT AGRICOLE	904 905	19,80%
SFIL CAFFIL	775 738	16,97%
ARKEA	625 000	13,67%
CREDIT MUTUEL	525 000	11,49%
CAISSE D'EPARGNE	275 000	6,02%
ENSEMBLE DES PRETEURS	4 571 111	100,00%

➤ Charge financière de l'emprunt en 2024 :

- Annuité : 1 222 656.96 €
- Amortissements : 1 045 813.00 €
- Intérêts : 176 843.96 €

➤ Gestion active de la dette – exercice 2024

En 2024, aucun emprunt n'a été souscrit par la collectivité. Il n'a pas non plus été souscrit de ligne de trésorerie ni d'instrument de couverture.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de la dette lors du vote du compte administratif.

Information relative aux acquisitions et cessions foncières de la Ville en 2024 :

L'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune* ».

Ce bilan, pour l'année 2024, s'établit ainsi :

- Acquisitions :

Vendeurs	n° de mandat	Parcelles	Libellé	Montant
M. MARAIS et Mme RIOU	769/770	BD n° 496	Achat d'un terrain stabilisé 21 rue du Manoir - Landivisiau	16 444,80
SCI MARI CHOUCHIC	72/767/768/1192	BD n° 497	Achat d'une cour avec un bâtiment rue d'Arvor - Landivisiau	75 636,50
SCI MOINET	979/980	BV n° 18	Achat d'un local à usage de garage automobile 39 rue Général de Gaulle - Landivisiau	225 352,90
TOTAL				317 434,20

- Cessions :

Débiteur	n° de titre	Parcelles	Libellé	Montant
Mme Marie France CALVEZ Mme Béatrice CALVEZ	5 617	BD n° 487	Cession d'une parcelle de terrain rue Ernest Renan - Landivisiau	4 500,00
SCI GUILLEB	5 620	ZC n° 568	Cession d'une parcelle de terrain à bâtir rue Alfred Nobel - Landivisiau	69 722,40
M. GODEC Mme JAOSOA MBOTITOMBO	6 261	BD n° 19	Cession d'une parcelle de terrain 10 Square Anatole Le Braz - Landivisiau	95,25
TOTAL				74 317,65

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce bilan lors du vote du compte administratif.

Information relative aux autorisations de programme et crédits de paiement :

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Commune, il est fait le bilan de la consommation des autorisations de programme et crédits de paiement (*pour rappel les APCP font l'objet d'une annexe à la maquette du compte administratif*).

BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
n° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	
237 - BIBLIOTHEQUE XAVIER GRALL	3 500 000		3 500 000	111 430,56	2 000 000	1 040 640,67	2 347 928,77
245 - COMPLEXE SPORTIF DE TIEZ NEVEZ	1 900 000		1 900 000	25 981,20	1 400 000	141 004,64	1 733 014,16

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par échéancier corrigé des révisions.

Information relative aux actions de formation des Conseillers municipaux en 2024 :

L'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales dispose que « un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal ».

Le montant du crédit budgétaire inscrit en 2024 au compte 65315 pour la formation des élus communaux s'élevait à 1 800 €. A noter qu'il a été consommé à hauteur de 1 281,84 €, la cotisation DIF des élus étant mandaté également sur ce compte.

L'autorité n'a fait aucune réponse négative au financement d'une demande de formation sollicitée par un membre du Conseil municipal. **Aucune dépense de formation des élus locaux n'a été constatée sur 2024.**

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce bilan lors du vote du compte administratif.

Information relative à l'annexe verte

Le budget vert constitue une classification des dépenses selon leur impact environnemental.

Il met en lumière l'impact environnemental des dépenses selon 4 catégories : favorable, défavorable, neutre ou indéfini.

Son objectif : mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

La cotation est réalisée selon la méthodologie définie au plan national par l'Institut de l'économie pour le Climat (I4CE).

6 axes sont concernés pour les dépenses d'investissement :

Atténuation du changement climatique : dès 2024

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels : en 2027

Gestion des ressources en eau : en 2027

Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques : en 2027

Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols : en 2027

Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles : en 2025

400 mandats ont été cotés sur un budget d'investissement de près de 3 millions d'euros.

54,71 % des investissements mandatés en 2024 ont été classés dans la catégorie « favorable » et 13% dans la catégorie « neutre », sans impact climatique.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 7 voix contre des groupes « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et « Ensemble pour Landivisiau » (le Maire ne prenant pas part au vote) :

- **Approuve le compte administratif 2024 du budget principal de la Commune ;**
- **Prend acte des annexes communiquées en complément du compte administratif : bilan foncier, état de la dette, bilan ACP et bilan des actions de formation des élus communaux et de l'annexe verte ;**
- **Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 3 avril 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE





VILLE DE
LANDIVISIAU

NOTE D'INFORMATIONS FINANCIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Pour diffusion aux membres de la commission des finances puis aux membres du Conseil Municipal en appui des rapports de présentation des projets de délibération et de la maquette des comptes administratifs.

Le 3 avril 2025, Mme le Maire soumettra à l'approbation du Conseil Municipal le compte administratif 2024 de chacun des budgets ouverts par l'Assemblée.

Il est rappelé que le Maire ne vote pas le compte administratif et que celui-ci doit être concordant avec le compte de gestion du comptable public.

La Ville avait trois budgets ouverts en 2024 :

- Le budget principal,
- Le budget annexe Le Vallon,
- Le budget annexe lotissement communal de Kervignounen.

Le budget primitif 2025 de l'ensemble des budgets a été adopté par le conseil municipal le 20 février 2025. Lors de cette séance, le conseil municipal a également adopté le compte de gestion 2024, le compte administratif 2024 et à procéder à l'affectation du résultat du budget annexe du lotissement communal de Kervignounen.

Après le vote du compte administratif, le Conseil Municipal se prononcera sur l'affectation des résultats cumulés.

I ELEMENTS D'APPRECIATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

Le délai global de paiement : 17,98 jours en 2024 contre 18,02 en 2023

Dans le détail, celui du comptable public est passé de 4,03 jours à 3,41 jours et celui de l'ordonnateur est passé de 13,99 jours à 14,57 jours.

Par comparaison celui de la moyenne des communes de la strate démographique est de 20 jours.

La Ville a émis 13 673 mandats contre 12 782 en 2023.

Le délai de recouvrement des recettes : 59 jours en 2024 contre 53 jours en 2023

Le délai moyen de la strate démographique est de 105 jours.

En 2024, la Ville a émis 9 244 titres contre 7 353 en 2023.

Le taux de recouvrement de la ville est de 86% en 2024 contre 93,8% en 2023. A titre indicatif, le taux moyen de recouvrement de la strate démographique est de 90,39%.

L'indicateur de pilotage comptable utilisé par les services fiscaux : nettement supérieur en 2023

Le score est de 80,77% contre 72% en 2022 et 73,9% en 2021.

Il faut y voir le résultat du travail du service finances sur le contrôle des amortissements et des subventions transférables et de l'actif de la Ville.

Les données 2024 ne sont pas disponibles.

II COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Vue d'ensemble du compte administratif

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	CA 2024	Chapitre	Libellé	CA 2024
011	Charges à caractère général	2 765 175,79	013	Atténuation de charges	175 451,52
012	Charges de personnel, faris assimilés	6 188 322,20	70	Produits des services	870 764,88
014	Atténuations de produits	5 477,73	73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 330 872,68
			731	Fiscalité locale	7 459 342,74
			74	Dotations et participations	3 436 314,56
65	Autres charges de gestion courante	2 963 909,77	75	Autres produits de gestion courante	915 085,87
66	Charges financières	161 162,48	76	Produits financiers	113,55
67	Charges exceptionnelles	221,55	77	Produits exceptionnels	114 037,03
68	Dotations provisions semi-budgétaires	7 346,00	78	Reprises provisions semi-budgétaires	5 000,00
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	964 957,70	042	Opérations d'ordre transferts entre sections	95 635,29
	Total dépenses de fonctionnement	13 056 573,22		Total recettes de fonctionnement	15 402 618,12
Chapitre	Libellé	CA 2024	Chapitre	Libellé	CA 2024
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	56 802,42	13	Subventions d'investissement	558 523,97
204	Subventions d'équipements versées	78 767,53			
21	Immobilisations corporelles	821 636,99			
	Total des opérations d'équipement	2 646 650,07			
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 967,56	10	dotations, fonds divers et réserves	3 601 637,77
16	Emprunts et dettes assimilés	1 045 813,00			
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	27	Autres immobilisations financières	4 980,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	45...	Total des opérations pour compte de tiers	0,00
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	95 635,29	040	Opérations d'ordre transferts entre sections	964 957,70
041	Opérations patrimoniales	314 616,12	041	Opérations patrimoniales	314 616,12
	Total dépenses d'investissement	5 078 388,98		Total recettes d'investissement	5 444 715,56

Le compte administratif du budget principal de la Commune est arrêté en mouvements budgétaires – hors reports de l'exercice 2023 – à :

- En recettes **20 847 333,68 €**
- En dépenses **18 134 962,20 €**

Il dégage donc un excédent réalisé de **2 712 371,48 € au titre de l'exercice 2024** soit :

- ✓ 2 346 044,90 € en excédent de fonctionnement et
- ✓ 366 326,58 € en excédent d'investissement.

Ce résultat budgétaire cumulé au déficit d'investissement de l'an dernier qui s'établissait à 2 613 305,77 € et à l'excédent de fonctionnement cumulé de 4 505 036,20 € (affectation en investissement déduite), aboutit à

Un excédent global de clôture pour 2024 de 4 604 101,91 €, se ventilant ainsi :

- ✓ 2 246 979,19 € de déficit en section d'investissement,
- ✓ 6 851 081,10 € d'excédent en section de fonctionnement.

CONSTATS ET ECLAIRAGES RELATIFS AU CA DU BUDGET PRINCIPAL**Présentation en dépenses et recettes réelles**

Il s'agit d'un flux financier correspondant à un décaissement ou un encaissement (donc hors opérations d'ordre).

Par rapport à 2023, en fonctionnement, les recettes progressent de + 576 175,54 € et les dépenses + 1 628 054,28 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
OPERATIONS	BP + DM 2024	CA 2024	%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 958 036,00	15 306 982,83	102,33%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (avec charges rattachées)	13 481 300,00	12 091 615,52	89,69%
Résultat de clôture 2024		2 346 044,90	
Résultat de clôture 2023 budget principal reporté		5 550 052,86	
Résultat de clôture 2023 BA A.E.P. reporté		532 350,58	
Résultat de clôture 2023 Budget SMI reporté		1 232 198,66	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	2 809 565,90	-2 809 565,90	
Résultat de clôture cumulés 2024		6 851 081,10	

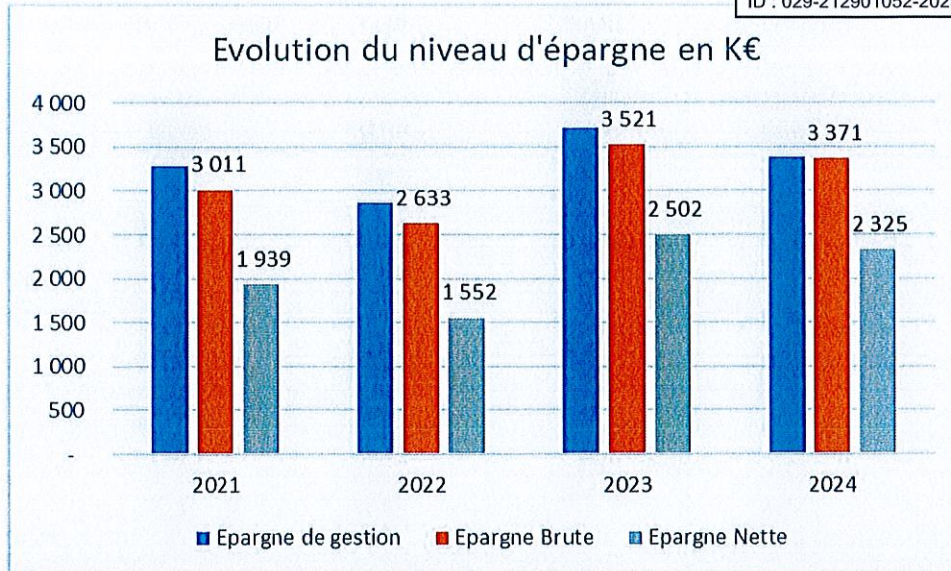
SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS	BP + DM 2024	CA 2024	%
RECETTES REELLES	6 104 528,46	4 165 141,74	74,49%
R.A.R.		381 828,00	
DEPENSES REELLES	10 518 412,98	4 668 137,57	58,63%
R.A.R.		1 498 775,25	
Résultat de clôture 2024		366 326,58	
Résultat de clôture 2023 budget principal reporté		-2 630 013,90	
Résultat de clôture 2023 BA A.E.P. reporté		56 558,52	
Résultat de clôture 2023 Budget SMI reporté		-39 850,39	
Résultat de clôture cumulés 2024		-2 246 979,19	

Les niveaux d'épargnes :

L'épargne nette a baissé de 7% en 2024 (- 176 500 €). Toutefois, si l'on neutralise l'impact financier lié au transfert de compétences eau et assainissement à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL), soit - 1 644 400 € en dépenses (nature 65888) et - 573 900 € en recettes (nature 75888), on obtient une hausse de l'épargne nette de 36%, soit en valeur + 894 000 €.

A noter, une ressource supplémentaire de 800 372 € sur 2024 au titre des compensations de l'Etat pour les exonérations de taxes foncières.

Comptes administratifs	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Epargne de gestion	3 276 771	2 862 858	3 716 026	3 386 981
Epargne brute	3 010 788	2 632 956	3 520 756	3 370 819
Epargne nette	1 938 665	1 551 839	2 501 537	2 325 006



Observations relatives à la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de gestion progressent de + 9,8% par rapport à 2023

Chapitre	Libellé	2022	2023	2024
013	Atténuations de charges	143	193	175
70	Produits services, domaine et ventes div	704	823	871
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 683	2 411	2 331
731	Fiscalité locale	6 321	7 372	7 459
74	Dotations et participations	2 468	2 718	3 436
75	Autres produits de gestion courante	279	312	915
Total	Recettes de gestion courante (K€)	12 597	13 830	15 188

Dans le détail :

- ✓ Chapitre 70 produits de services : la hausse par rapport à 2023 s'explique essentiellement par l'augmentation des recettes des redevances versées par les usagers pour les activités de loisirs (*école de musique, dessin et arts plastiques*), activités scolaires et périscolaire et halte-garderie municipale de PITCHOUN. Les autres recettes sont stables et proviennent pour 225 413,63 € du remboursement de la CCPL à l'aire d'accueil des gens du voyage pour laquelle nous avons des dépenses et par le remboursement des salaires du personnel facturé au budget annexe Le Vallon (74 500 €).
- ✓ Chapitre 73 autres impôts et taxe (sauf 731) : une diminution de 79 763 €. Baisse de - 101 200 € qui s'explique par l'abandon du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) dans le cadre du pacte fiscal et financier de solidarité avec la CCPL et + 22 200 € au titre de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

✓ Chapitre 731 fiscalité locale : une hausse de 87 174 €.

Produits des taxes directes	CA 2023			CA 2024			CA 2024 - CA 2023	
	Base imposable	taux	Montant	Base imposable	taux	Montant	Base imposable	Montant
taxe d'habitation	742 111	16,75%	124 304	628 670	16,75%	105 302	-113 441	-19 001
taxe sur le foncier bâti	15 397 690	37,49%	5 783 047	16 869 424	37,49%	6 331 569	1 471 734	548 522
+ coeff correcteur		1,066346	6 236 457		1,066346	6 875 428		638 971
taxe sur le foncier non bâti	139 631	47,42%	66 213	143 412	47,42%	68 006	3 781	1 793
Total			6 426 974			7 048 736		621 763
Rappel réalisé compte administratif			6 428 939			7 061 550		632 611
Rôles complémentaires			517 657			9 125		-508 532
Total produits des taxes directes			6 946 596			7 070 675		124 079

A noter :

- Une augmentation de 1 471 734 € de la base imposable (+9.6%), pour rappel le taux d'évolution des bases voté par la loi de finances 2024 était de 3.9% ;
 - In fine compte tenu de ces éléments, le produit des taxes directes augmente de 124 079 € entre 2024 et 2023, cf. détail ci-dessus ;
 - + 14 523 € concernant les recettes au titre des droits de mutation (374 796 € en 2024 contre 360 273 € en 2023) ;
 - - 54 825 € concernant la taxe sur la consommation finale d'électricité (au SDEF depuis 1er janv. 2023) ;
 - + 3 397 € de recettes supplémentaires sur les droits de places.
- ✓ Chapitre 74 dotations et participations : en progression de + 719 990 €. Cela est lié principalement à la perception de la compensation pour 50% de l'exonération de la taxe sur le foncier bâti des locaux industriels (1 696 860 € en 2024 contre 896 721 € en 2023).
- ✓ Chapitre 75 autres produits de gestion courante : en progression de 602 604 €. L'année 2024 a été marquée par le transfert de compétences eau et assainissement à la CCPL. Si l'on neutralise l'impact financier liée à ce transfert (- 573 900 € sur la nature 75888), on obtient une hausse de 28 700 €.

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de gestion ont augmenté de 16% par rapport à 2023, toutefois si l'on neutralise l'impact financier lié au transfert de compétences eau et assainissement à la CCPL (- 1 644 400 € au chapitre 65), les dépenses réelles d'exploitation restent stables.

Chapitre	Libellé	2022	2023	2024
011	Charges à caractère général	2 362	2 939	2 765
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 986	5 882	6 188
014	Atténuation de produits	111	84	5
65	Autres charges de gestion courante	1 397	1 346	2 964
66	Charges financières	230	195	161
67	Charges exceptionnelles	20	12	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (1)	3	5	7
Total	Dépenses réelles d'exploitation (K€)	10 109	10 464	12 092

Dans le détail :

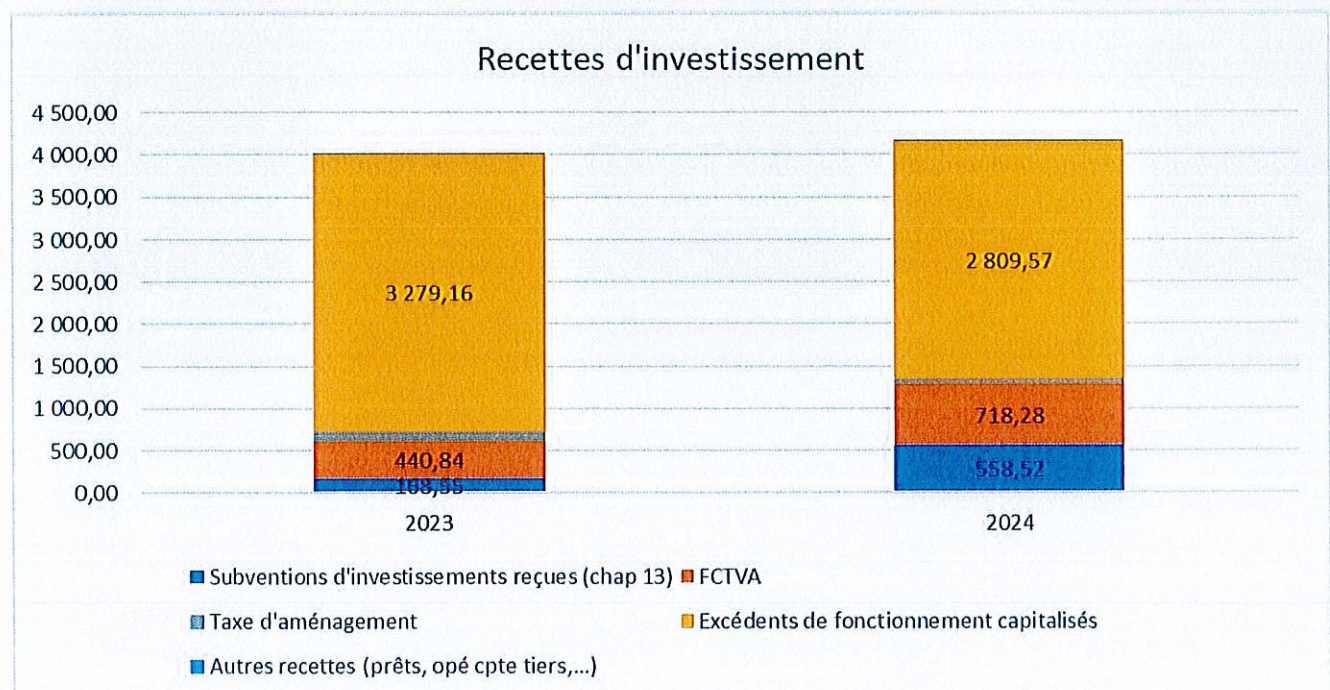
- ✓ Chapitre 011 charges à caractère général : baisse de 173 715 € par rapport à 2023, dont - 284 669 € au titre des dépenses d'électricité et de gaz. Les autres dépenses du chapitre 011 augmentent de 111 000 € (+ 5.7%) et concernent principalement les services extérieurs (*entretien des terrains, bâtiments, voirie et réseaux (+ 55 524 €), contrats de maintenance (+ 18 766 €), assurance dommages ouvrage construction de la bibliothèque Xavier Grall (+ 35 077 €)*).

- ✓ Chapitre 012 charges de personnel : on constate une augmentation de 306 365 € par rapport à 2023 (+ 5.21%) qui s'explique par des hausses du point d'indice ainsi que des recrutements pour accompagner l'évolution des services.
- ✓ Chapitre 65 autres charges : en progression de 1 617 543 €. L'année 2024 a été marquée par le transfert de compétences eau et assainissement à la CCPL, cf. chapitre 75. Si l'on neutralise l'impact financier liée à ce transfert (- 1 644 400 € sur la nature 65888), on obtient une baisse de 26 900 €, dont - 43 000 € concernant la participation au budget annexe Le Vallon et + 17 400 € pour les redevances informatiques.
- ✓ Chapitre 66 charges financières : continuent à baisser, - 34 107 € par rapport à l'an dernier, soit - 141 000 € depuis 2020.

Observations relatives à la section d'investissement

Les recettes d'investissement :

Recettes investissement en milliers euros	2023	2024
Subventions d'investissements reçues (chap 13)	169	559
FCTVA	441	718
Taxe d'aménagement	121	74
Excédents de fonctionnement capitalisés	3 279	2 810
Autres recettes (prêts, opé cpte tiers, ...)	6	5
Total	4 016	4 165



L'endettement :

Il continue à baisser, la Ville n'ayant pas emprunté en 2024, il ne faut qu'1,4 ans d'épargne brute pour rembourser la dette.

- Encours total de la dette au 31 décembre 2023 : 5 616 924,44 €
- Encours total de la dette au 31 décembre 2024 : 4 571 111,44 €
- Encours de dette par habitant (population DGF) au 31 décembre 2024 : 480 €
- Ratio de désendettement au 31/12/2024 : 1,4 ans (encours de dette/capacité d'autofinancement)
- Selon la charte de bonne conduite, l'ensemble de la dette de la ville est situé en A1 c'est-à-dire que la dette de Landivisiau ne présente aucun risque de structure ni aucun risque sous-jacent.

Le niveau de réalisation des dépenses d'équipement : 64,68 % dont 38,34% des crédits votés ont été mandatés.

Chap/Opé	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
20	Immobilisations incorporelles (frais d'études, licences)	128 740,00	56 802,42	6 879,90
2046	Attribution de compensation en investissement	79 000,00	78 767,53	0,00
21	Immobilisations corporelles (terrains nus + terrains bâtis)	330 000,00	321 434,20	8 717,45
21	Immobilisations corporelles (autres)	729 023,34	500 202,79	151 159,88
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	50 000,00		
221	Opération RESIDENCE MANGIN	7 062,76	6 911,99	
222	Opération COMPLEXE SPORTIF KERZOURAT/TERR SYNTH/TERR STABI	491 351,26	277 176,86	135 212,73
226	Opération VALLEE DU LAPIC	63 000,00		56 124,00
227	Opération PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	733 000,00	663 247,67	52 279,77
228	Opération KERVIGNOUNEN	2 100,00	2 100,00	
229	Opérations NON INDIVIDUALISEES	32 485,96	6 598,56	
230	Opération EDIFICES ET MOBILIERS CULTUELS	334 726,92	3 886,92	10 800,00
231	Opération EXT. URBANISATION / ECLAIRAGE PUBLIC	318 250,00	161 287,74	113 131,60
233	Opération GROUPES SCOLAIRES	191 958,94	0,00	55 488,12
235	Opération RUE DU MANOIR	13 411,40		
236	Opération MANGIN / DE MUN	10 000,00	5 113,19	
237	Opération BIBLIOTHEQUE (AP/CP)	2 000 000,00	1 040 640,67	204 549,93
238	Opération HOTEL DE VILLE	31 854,40		
243	Opération RUE DE KRAVEL ET ALLEE DE LA CROIX	320 000,00		
244	Opération PETITE VILLE DE DEMAIN	150 000,00	59 200,00	73 843,66
245	Opération COMPLEXE SPORTIF TIEZ NEVEZ (AP/CP)	1 400 000,00	141 004,64	413 116,82
246	Opération ALLEE DU CIMETIERE - PHYTO	30 000,00	21 458,80	5 074,08
247	Opération TOITURE DE KERVANOUS	4 635,00	4 635,00	
248	Opération TOITURE TY GUEN	250 000,00	5 613,60	43 679,40
249	Opération MULTI-ACCUEIL	150 000,00	3 342,00	0,00
250	Opération ABORDS BIBLIOTHEQUE / PLACE EGLISE	1 300 000,00	42 849,21	152 950,00
251	Opération REFONTE EAUX PLUVIALES PLACE DE L'EGLISE	250 000,00	201 583,22	4 127,91
Total des dépenses d'équipement		9 400 599,98	3 603 857,01	1 487 135,25

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 20


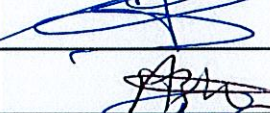
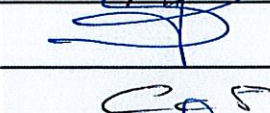
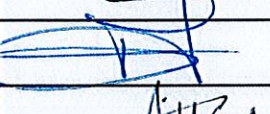
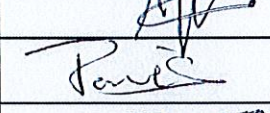

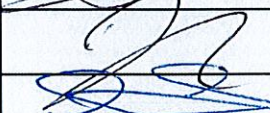
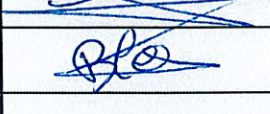
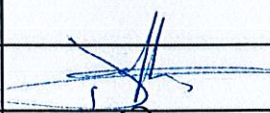
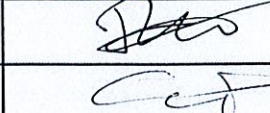
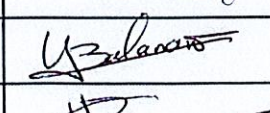
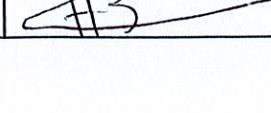

Contre : 7

Abstentions : 0

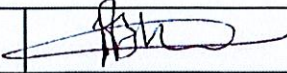
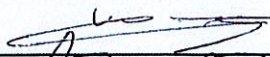
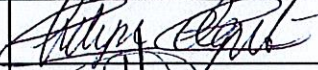

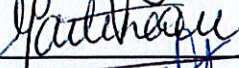

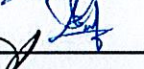



Date de convocation : 28/03/25 .

Présenté par le Maire
A Landivisiau, le 3 avril 2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Landivisiau, le 3 avril 2025 -
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 CLAISSE Laurence	
02 SALIOU Louis	
03 ABAZIOU Nadine	
04 MORRY Yvan	
05 PORTAILLER Christine	
06 MICHEL Jean-Luc	
07 APPRIOU Isabelle	
08 PERVES Daniel	
09 TORRES Sonia	
10 JEZEQUEL Sébastien	
11 KERVELLA Julie	
12 LUNVEN Ronan	
13 BLEAS Karine	
14 BOURGET Frédéric	
15 LE ROUX Delphine	
16 RIVIERE Philippe	
17 DUCLOS Corinne	
18 BALANANT Yvon	
19 BECKING Hélène	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

20 BILLON Arnaud	
21 DUTERDE Nadia	
22 DELAPORTE Philippe	
23 PHELIPPOT Samuel	
24 Martineau Gaëlle	
25 ABIVEN Claude	
26 AUFFRET Eliane	
27 MEUDEC Gilbert	
28 ROPERT Benjamin	
29 DESBANS Florian	

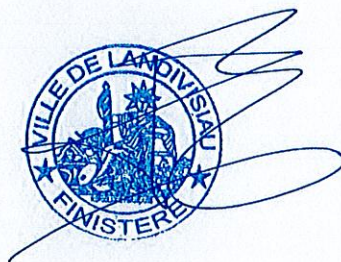
Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

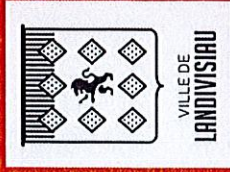
A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





CONSEIL MUNICIPAL

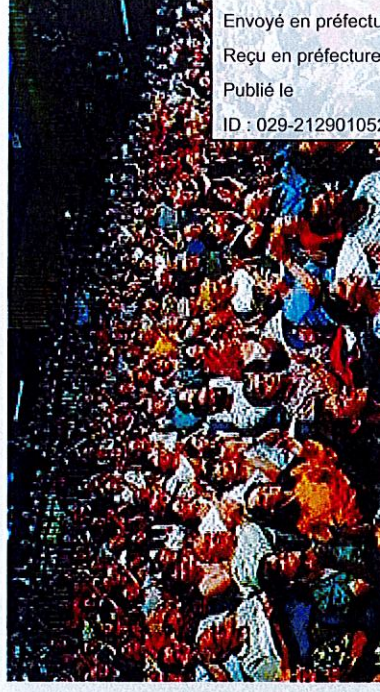
 Date : JEUDI 3 AVRIL 2025

 Horaire : 18 h

 Lieu : Mairie

CA 2024

Budgets Ville et Vallon

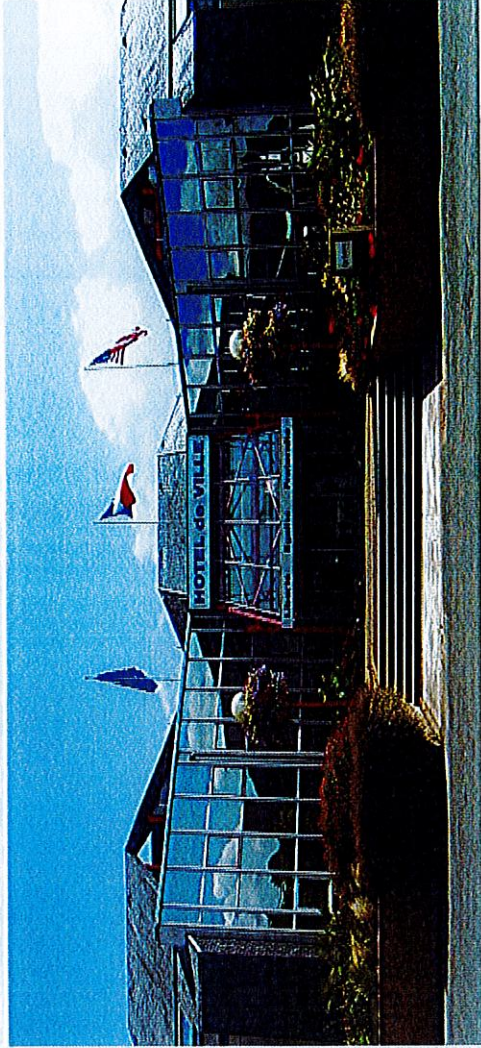


Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20250409-20250306-DE



CA 2024 Budget Ville



VILLE DE
LANDIVISIAU

Contexte de l'adoption du Compte Administratif

- Date d'adoption du budget primitif 2025 : 20 février 2025
- **Budget concerné** : Budget Principal
- **Rappel** :
 - Le Maire ne vote pas le compte administratif;
 - Affection des résultats : après le vote du compte administratif,
 - **Une gestion proactive, transparente et rigoureuse permettant une maîtrise des dépenses et une bonne gestion de la dette.**

Exécution budgétaire 2024 : Une gestion financière efficace

- Délai global de paiement : 17,98 jours en 2024 (comparé à 20 jours pour les communes de même strate démographique)
- Délai de recouvrement des recettes : 59 jours en 2024 (contre 105 jours pour la moyenne)
- Taux de recouvrement des recettes : 86% en 2024 (comparé à 90,39% pour la moyenne)
- Indicateur comptable : Score de 80,77% en 2023 (supérieur à 72% en 2022 et 73,9% en 2021)

➤ **Ces chiffres montrent une gestion efficace des flux financiers, réduction des délais de paiement et une maîtrise des produits recouvrer**

Compte Administratif du Budget Principal

• Recettes :	20 847 333,68 €
• Dépenses :	18 134 962,20 €
• Excédent global 2024 :	4 604 101,91 €
o Excédent de fonctionnement :	6 851 081,10 €
o Déficit d'investissement :	-2 246 979,19 €

➤ **Excédent positif qui témoigne d'une gestion maîtrisée des dépenses et du dynamisme des recettes.**



VILLE DE
LANDIVISAU

Recettes et Dépenses réelles en 2024

- Recettes réelles de fonctionnement : 15 306 982,83 € en 2024
(102,33% par rapport au BP)
- Dépenses réelles de fonctionnement : 12 091 615,52 € en 2024 (89,69%
par rapport au BP)
- Recettes d'investissement (hors opérations d'ordre) : 4 165 141,74 € en 2024
- Dépenses d'investissement (hors opérations d'ordre) : 4 668 137,57 € en 2024

➤ **Augmentation des recettes de fonctionnement et maîtrise des dépenses d'investissement, même dans un contexte de forte évolution des charges.**

Détail des Recettes de Fonctionnement 2024

- Chapitre 70 : + 6% (activités de loisirs, écoles, périscolaire)
- Chapitre 73 : Diminution de 80 k€ (abandon du FPIC)
- Chapitre 731 : + 87 k€ (principalement lié à la revalorisation de la base fiscale)
- Chapitre 74 : + 720 k€ (compensation exonération taxe foncière)
- Chapitre 75 : + 603 k€ (impact transfert eau et assainissement)

➤ **Une gestion optimale des recettes fiscales et des compensations de l'État permettant de soutenir l'action municipale tout en limitant les hausses fiscales.**



VILLE DE
LANDIVISIAU

Détail des Dépenses de Fonctionnement 2024

- Chapitre 011 : Baisse de 174 k€ (économies sur énergie)
- Chapitre 012 : Augmentation de 306 k€ (hausses des salaires et recrutements)
- Chapitre 65 : + 1 618 k€ (impact du transfert eau et assainissement)
- Chapitre 66 : Baisse de 34 k€ (réduction charges financières)

➤ Une gestion rigoureuse des dépenses, avec des économies sur l'énergie et la maîtrise des charges financières, tout en répondant aux besoins des services.

Détail des Recettes d'Investissement

- Recettes d'Investissement 2024 :
- Subventions reçues : 559 k€
- FCTVA : 718 k€
- Taxe d'aménagement : 74 k€
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 2 810 k€

➤ **Des recettes d'investissement diversifiées et bien gérées, permettant de soutenir les projets d'infrastructure sans recourir à l'emprunt.**



VILLE DE
LANDIVISIAU

Détail des Dépenses d'Investissement

Chap/Opé	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
20	Immobilisations incorporelles (frais d'études, licences)	128 740,00	56 802,42	6 879,90
2046	Attribution de compensation en investissement	79 000,00	78 767,53	0,00
21	Immobilisations corporelles (terrains nus + terrains bâtis)	330 000,00	321 434,20	8 717,45
21	Immobilisations corporelles (autres)	729 023,34	500 202,79	151 159,88
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	50 000,00		
221	Opération RESIDENCE MANGIN	7 062,76	6 911,99	
222	Opération COMPLEXE SPORTIF KERZOURAT/TERR SYNTH/TERR STABI	491 351,26	277 176,86	135 212,73
226	Opération VALLEE DU LAPIC	63 000,00		56 124,00
227	Opération PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	733 000,00	663 247,67	52 279,77
228	Opération KERVIGNOUNEN	2 100,00	2 100,00	
229	Opérations NON INDIVIDUALISEES	32 485,96	6 598,56	
230	Opération EDIFICES ET MOBILIERS CULTUELS	334 726,92	3 886,92	10 800,00
231	Opération EXT. URBANISATION / ECLAIRAGE PUBLIC	318 250,00	161 287,74	113 131,60
233	Opération GROUPES SCOLAIRES	191 958,94	0,00	55 488,12
235	Opération RUE DU MANOIR	13 411,40		
236	Opération MANGIN / DE MUN	10 000,00	5 113,19	
237	Opération BIBLIOTHEQUE (AP/CP)	2 000 000,00	1 040 640,67	204 549,93
238	Opération HOTEL DE VILLE	31 854,40		
243	Opération RUE DE KERAVEL ET ALLEE DE LA CROIX	320 000,00		
244	Opération PETITE VILLE DE DEMAIN	150 000,00	59 200,00	73
245	Opération COMPLEXE SPORTIF TIEZ NEVEZ (AP/CP)	1 400 000,00	141 004,64	413
246	Opération ALLEE DU CIMETIERE - PHYTO	30 000,00	21 458,80	5
247	Opération TOITURE DE KERVANOUS	4 635,00	4 635,00	
248	Opération TOITURE TY GUEN	250 000,00	5 613,60	43
249	Opération MULTI-ACCUEIL	150 000,00	3 342,00	
250	Opération ABORDS BIBLIOTHEQUE / PLACE EGLISE	1 300 000,00	42 849,21	152
251	Opération REFONTE EAUX PLUVIALES PLACE DE L'EGLISE	250 000,00	201 583,22	4
	Total des dépenses d'équipement	9 400 599,98	3 603 857,01	1 487

10

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20250409-20250306-DE



VILLE DE
LANDIVISIAU

Détail des Dépenses d'Investissement

- Niveau de réalisation des dépenses (dont les restes à réaliser) : 64,68 %
dont 38,34% des crédits votés ont été mandatés
- **Bien que la réalisation soit encore en cours, le suivi rigoureux et transparent des projets d'investissement permet une gestion contrôlée des dépenses.**

Analyse de l'Épargne : Un gage de bonne gestion

Épargne nette : 2 325 006 € en 2024 (baisse de 7%, mais + 36% si on neutralise l'impact du transfert de compétences)

Évolution de l'épargne :

- 2021 : 1 938 665 €
- 2022 : 1 551 839 €
- 2023 : 2 501 537 €
- 2024 : 2 325 006 €

➤ Une épargne nette solide, malgré un impact temporaire lié au transfert de compétences, et une gestion prudente des ressources.

Endettement de la Ville : Une dette Maîtrisée

- Encours de la dette au 31/12/2024 : 4 571 111,44 €
- Encours de dette par habitant : 480 €
- Ratio de désendettement : **1,4 ans**
- Qualité de la dette : **A1** (aucun risque)
- Taux moyen : 3.24 %
- Nombre de contrat vivants au 31/12/2024 : 10

➤ **En 2024, aucun emprunt n'a été souscrit par la collectivité. Il n'a pas non plus été souscrit de ligne de trésorerie ni d'instrument de couverture. Une dette en constante baisse et maîtrisée, démontrant une politique de désendettement proactive et responsable.**



VILLE DE
LANDIVISIAU

Endettement de la Ville : Une dette Maîtrisée

Répartition de l'encours au 31 décembre 2024 par taux puis par prêteur :

Type de risque	CRD (€)	% d'exposition	taux moyen
Fixe	4 092 842,53	89,54%	3,14%
Variable			
Barrière	478 268,91	10,46%	4,08%
ENSEMBLE DES RISQUES	4 571 111,44	100,00%	3,24%

Prêteur	CRD (€)	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 465 469	32,06%
CREDIT AGRICOLE	904 905	19,80%
SFIL CAFFIL	775 738	16,97%
ARKEA	625 000	13,67%
CREDIT MUTUEL	525 000	11,49%
CAISSE D'EPARGNE	275 000	6,02%
ENSEMBLE DES PRETEURS	4 571 111	100,00%

Charge financière de l'emprunt en 2024 :

Annuité : 1 222 656.96
Amortissements : 1 045 813.00
Intérêts : 176 843.96

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20250409-20250306-DE



VILLE DE
LANDIVISIAU

Bilan Foncier

Le bilan s'établit comme suit :

- Acquisitions :

Vendeurs	n° de mandat	Parcelles	Libellé	Montant
M. MARAIS et Mme RIOU	769/770	BD n° 496	Achat d'un terrain stabilisé 21 rue du Manoir - Landivisiau	16 444,80
SCI MARI CHOUCNIC	72/767/768/1192	BD n° 497	Achat d'une cour avec un bâtiment rue d'Arvor - Landivisiau	75 636,50
SCI MOINET	979/980	BV n° 18	Achat d'un local à usage de garage automobile 39 rue Général de Gaulle - Landivisiau	225 352,90
TOTAL				317 434,20

- Cessions :

Débiteur	n° de titre	Parcelles	Libellé	Montant
Mme Marie France CALVEZ Mme Béatrice CALVEZ	5 617	BD n° 487	Cession d'une parcelle de terrain rue Ernest Renan - Landivisiau	4 500,00
SCI GUILLEB	5 620	ZC n° 568	Cession d'une parcelle de terrain à bâtir rue Alfred Nobel - Landivisiau	69 722,40
M. GODEC Mme JAOSOA MBOTITOMBO	6 261	BD n° 19	Cession d'une parcelle de terrain 10 Square Anatole Le Braz - Landivisiau	95,25
TOTAL				74 317,65



VILLE DE
LANDIVISAU

Bilan AP/CP

Le bilan s'établit comme suit :

n° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
237 - BIBLIOTHEQUE XAVIER GRALL	3 500 000		3 500 000	111 430,56	2 000 000	1 040 640,67	2 347 928,77
245 - COMPLEXE SPORTIF DE TIEZ NEVEZ	1 900 000		1 900 000	25 981,20	1 400 000	141 004,64	1 733 014,16

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par échéancier corrigé des révisions.



VILLE DE
LANDIVISAU

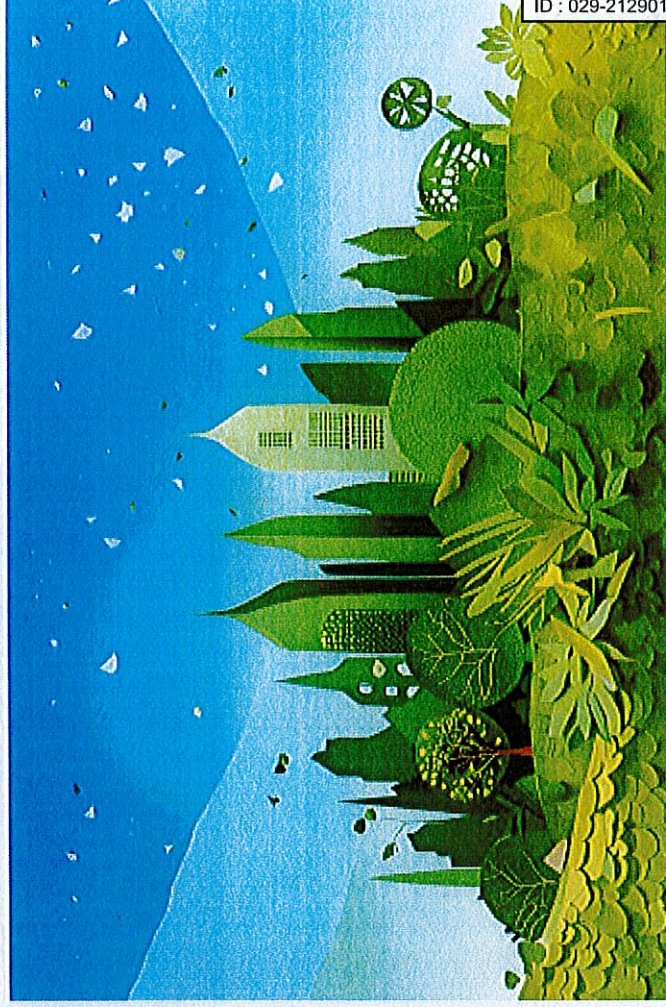
Bilan Formation des élus

Le bilan s'établit comme suit :

- Le montant du crédit budgétaire inscrit en 2024 au compte 65315 pour la formation des élus communaux s'élevait à 1 800 €. A noter qu'il a été consommé à hauteur de 1 281,84 €, la cotisation DIF des élus étant mandaté également sur ce compte.
 - L'autorité n'a fait aucune réponse négative au financement d'une demande de formation sollicitée par un membre du Conseil municipal.
- **Aucune dépense de formation des élus locaux n'a été constatée sur 2024.**

Le Budget vert : un nouvel outil de pilotage

https://youtu.be/rAaym3jmR0c?si=D_DnpgfuZi04RJ5Zm





VILLE DE
LANDIVISIAU

Le Budget vert

Contexte opérationnel :

- La cotation est réalisée selon la méthodologie définie au plan national par l'Institut de l'économie pour le Climat (I4CE).
- 6 axes sont concernés :
 - Atténuation du changement climatique : dès 2024
 - Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels : en 2027
 - Gestion des ressources en eau : en 2027
 - Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques : en 2027
 - Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols : en 2027
 - Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles : en 2025



VILLE DE
LANDIVISIAU

Annexe verte du CA 2024

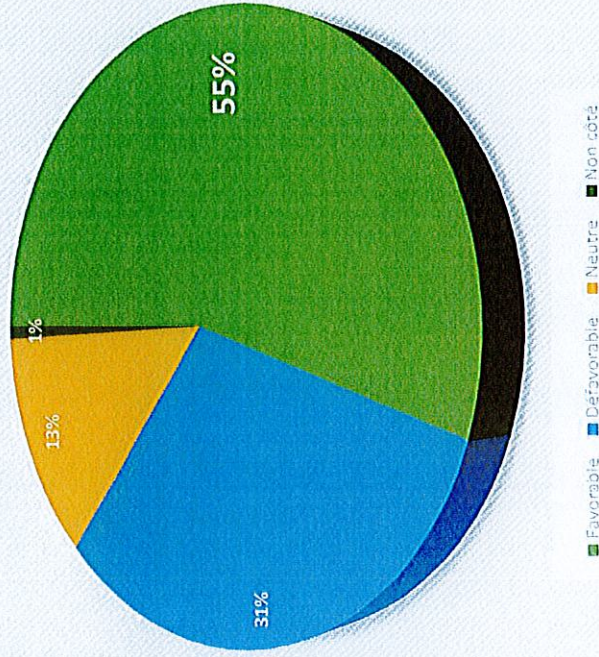
Objectif :

Compléter et analyser l'impact environnemental des dépenses d'investissement de l'exercice 2024

- Seul le 1^{er} axe est concerné : Lutter contre l'impact climatique
- 400 mandats ont été cotés sur un budget d'investissement de près de 3 millions d'euros
- **Un premier résultat encourageant : 54,71 % des investissements réalisés en 2024 ont été classés dans la catégorie « favorable » et 13 % dans la catégorie « neutre », sans impact climatique.**

Annexe verte 2024 : Classement des Investissements

Montant total des Investissements mandatés en 2024 :
2 954 673, 19 €



- Une cotation précise par type d'opération a été utilisée se fondant sur les préconisations nationales.
- Des opérations peuvent être classées dans plusieurs catégories.
- En 2025, les dépenses d'investissement seront cotées dès l'engagement (stade du devis)



VILLE DE
LANDIVISAU

Le Budget vert : Priorités d'Action pour 2025-2026

- Mise en place du suivi des engagements environnementaux pour le BP 2025 :
 - Axe 1 : Atténuation du changement climatique
 - Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
- Élaboration d'un cadre structuré pour le BP 2026
- **Le budget vert, un cadre institutionnel qui pourrait devenir un out pilotage pour nos actions, en maîtrisant les dépenses publiques.**



VILLE DE
LANDIVISIAU

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le compte administratif 2024 du budget principal de la Commune ;
- De prendre acte des annexes communiquées en complément du compte administratif : bilan foncier, état de la dette, bilan APCP, bilan des actions de formation des élus communaux et de l'annexe verte ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 27
Procurations : 4
Convocation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 3 avril

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Corinne DUCLOS qui a donné pouvoir à Christine PORTAILLER, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h40) qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL.

Secrétaire de séance : Ronan LUNVEN.

N° D_2025-04-03-09

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE LE VALLON

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 mars 2025 ;

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il a été établi le compte administratif de l'ordonnateur pour 2024.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif 2024 du budget annexe LE VALLON, en conformité avec le compte de gestion du comptable et à constater les mouvements budgétaires – hors reports de l'exercice 2023 comme suit :

- En recettes 440 777,70 €
- En dépenses 440 179,80 €

Il dégage donc un excédent de fonctionnement de **597,90 € au titre de l'exercice 2024.**

Ce résultat budgétaire cumulé à l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 217,37 € de 2023, aboutit à un **excédent global de clôture pour 2024 de 1 815,27 €.**

Le tableau ci-après présente de manière synthétique l'exécution par chapitre budgétaire. L'ensemble des documents budgétaires est tenu à disposition des membres du Conseil municipal.

Vue d'ensemble du compte administratif

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	CA 2024	Chapitre	Libellé	CA 2024
011	Charges à caractère général	365 679,80	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel, faris assimilés	74 500,00	70	Produits des services	79 750,80
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes (sauf 731)	
			731	Fiscalité locale	
			74	Dotations et participations	3 317,54
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	357 657,12
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	52,24
68	Dotations provisions semi-budgétaires		78	Reprises provisions semi-budgétaires	
042	Opérations d'ordre transferts entre sections		042	Opérations d'ordre transferts entre sections	
	Total dépenses de fonctionnement	440 179,80		Total recettes de fonctionnement	440 777,70

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 abstentions du groupe « Ensemble pour Landivisiau » (le Maire ne prenant pas part au vote) :

- Approuve le compte administratif 2024 du budget annexe LE VALLON,
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utilisées à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 3 avril 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSÉ





NOTE D'INFORMATIONS FINANCIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE LE VALLON

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LE VALLON

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 - Charges à caractère général	365 679,80 €	70 - Produits des services, domaine, ventes diverses	79 750,80 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	74 500,00 €	74 - Dotations et participations	3 317,54 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	75 - Autres produits de gestion courante	357 657,12 €
014 - Atténuation de produits	- €	013 - Atténuation de charges	- €
Total dépenses de gestion des services	440 179,80 €	Total recettes de gestion des services	440 725,46 €
66 - Charges financières	- €	76 - Produits financiers	
67 - Charges spécifiques	- €	77 - Produits spécifiques	52,24 €
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	- €	78 - Reprises sur amort, dépréciation, provisions	
TOTAL DEPENSES MIXTES ET REELLES	440 179,80 €	TOTAL RECETTES MIXTES ET REELLES	440 777,70 €
OPERATIONS D'ORDRE			
042 - Opérations ordre entre sections		042 - Opérations ordre entre sections	
043 - Opérations ordre à l'intérieur de la section		043 - Opérations ordre à l'intérieur de la section	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	- €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	440 179,80 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	440 777,70 €

Le compte administratif 2024 du budget annexe Le Vallon est arrêté en mouvements budgétaires – hors reports de l'exercice 2023 – à :

- ✓ En recettes : 440 777,70 €
- ✓ En dépenses : 440 179,80 €

Il dégage donc un excédent de fonctionnement de **597,90 €** au titre de l'exercice 2024.

Ce résultat budgétaire, cumulé à l'excédent de fonctionnement reporté 2023 d'un montant de 1 217,37 €, aboutit à un **excédent global de fonctionnement à la clôture 2024 de 1 815,27 €**.

Observations relatives à la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 11,83 % (soit - 59 059,93 €) par rapport à 2023. En isolant les dépenses relatives au Festival Moi Les Mots, les dépenses diminuent de 3,03 % par rapport à 2023, soit en valeur -13 741,85 €.

Dépenses de fonctionnement	2021	2022	2023	2024
011 - Charges à caractère général	213 653,50 €	313 449,53 €	427 726,89 €	365 679,80 €
<i>dont Moi Les Mots</i>	53 306,47 €	4,49 €	45 335,26 €	17,18 €
<i>dont Crise sanitaire</i>	1 546,59 €			
<i>dont Elections</i>	470,00 €			
12 - Charges de personnel	50 000,00 €	50 000,00 €	71 512,84 €	74 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 627,82 €			
<i>dont Crise sanitaire</i>	2 627,82 €			
Total Dépenses de fonctionnement	266 281,32 €	363 449,53 €	499 239,73 €	440 179,80 €

Dans le détail, hors dépenses liées au Festival Moi Les Mots :

- ✓ Chapitre 011 - Charges à caractère général : en baisse de 17 k€ par rapport à 2023. La baisse des dépenses énergétiques (- 30 k€) est en partie compensée par une augmentation des dépenses liées à la programmation culturelle (+ 13 k€). Les autres dépenses du chapitre 011 sont globalement stables.
- ✓ Chapitre 012 – Charges de personnel : en hausse de 3 k€ par rapport à 2023 en lien avec l'augmentation du point d'indice ainsi qu'une augmentation des heures de présence des personnels SSIAPS (formation d'un agent SSIAP en 2024 + augmentation des mises à disposition de la salle Le Vallon).

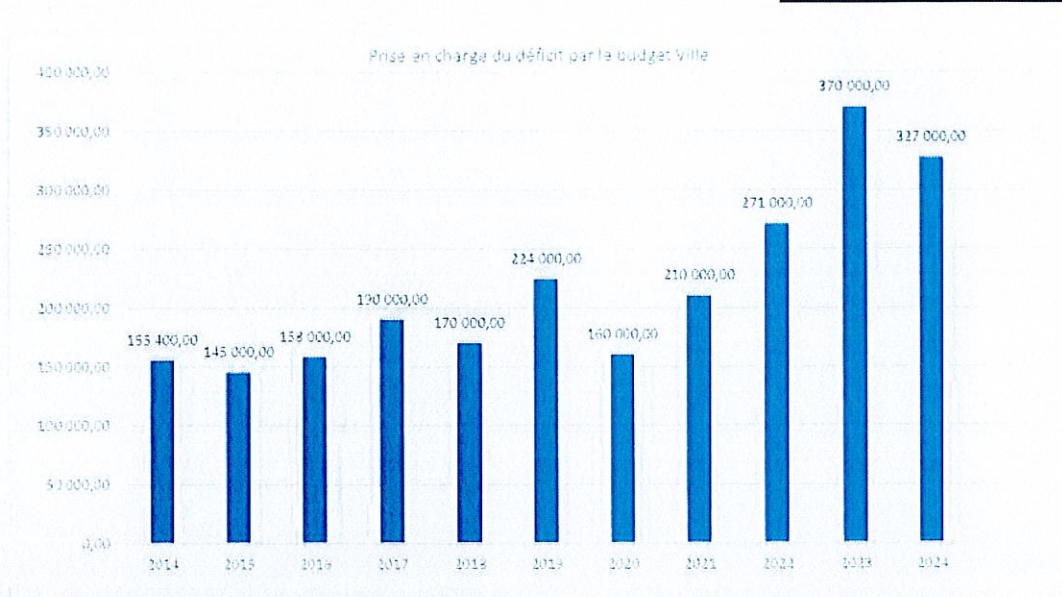
Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2021	2022	2023	2024
70 - Produits services, domaines et ventes	47 168,67 €	70 601,48 €	94 020,35 €	79 750,80 €
<i>dont Moi Les Mots</i>			8 947,11 €	
74 - Dotations et participations				3 317,54 €
75 - Autres produits de gestion courante	221 465,85 €	293 547,95 €	402 798,06 €	357 657,12 €
<i>dont Moi Les Mots</i>	3 270,00 €		2 225,00 €	
<i>dont Subvention Ville</i>	210 000,00 €	271 000,00 €	370 000,00 €	327 000,00 €
77 - Recettes exceptionnelles	1,96 €	106,86 €		52,24 €
Total Recettes de fonctionnement	268 636,48 €	364 256,29 €	496 818,41 €	440 777,70 €

Les recettes de fonctionnement diminuent de 11,28 % par rapport à 2023 (soit – 56 040,71 €). En isolant les recettes relatives au Festival Moi Les Mots, les recettes diminuent de 9,24 % par rapport à 2023, soit en valeur - 44 868,60 €.

Dans le détail, hors recettes liées au Festival Moi Les Mots :

- ✓ Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes : en baisse de 5 k€ par rapport à 2023. Ce compte retrace les encaissements des recettes de la régie Spectacles Vivants. Cette baisse doit être modérée par l'étude du solde du compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) de la régie au 31 décembre N. En effet, fin 2023, ce dernier est créditeur de 5 187,63 € contre 17 186,66 € au 31 décembre 2024.
- ✓ Chapitre 74 – Dotations et participations : convention de partenariat avec l'Office Artistique de la région Nouvelle-Aquitaine pour l'organisation du Festival Week-end Basque (3 500 € TTC) en 2024.
- ✓ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : en baisse de 43 k€ par rapport à 2023. Si les recettes liées aux locations de la salle Le Vallon restent stables, la subvention d'équilibre versée par la Ville diminue de 43 k€ par rapport à 2023.



✓ Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles : stables par rapport à 2023.

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 23


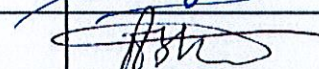
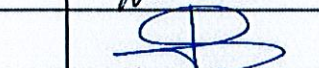


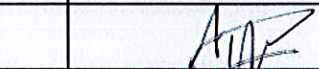
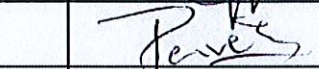
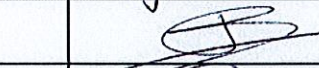

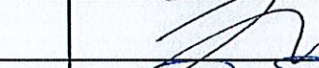


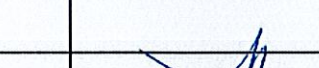
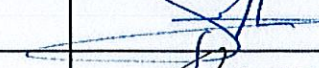
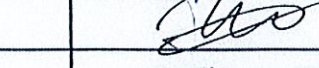
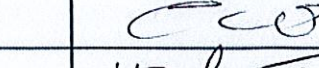
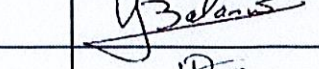
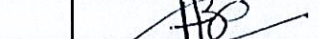

Contre : 0

Abstentions : 4

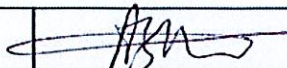
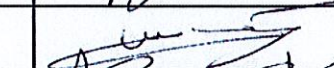
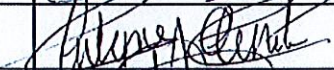

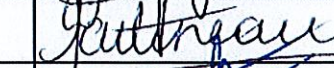
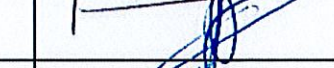
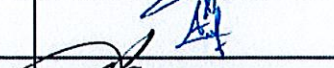
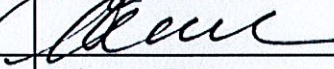
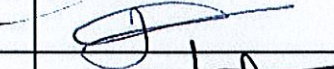

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par le Maire
A. Landivisiau, le 3 avril 2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A. Landivisiau, le 3 avril 2025 -
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 CLAISSE Laurence	
02 SALIOU Louis	
03 ABAZIOU Nadine	
04 MORRY Yvan	
05 PORTAILLER Christine	
06 MICHEL Jean-Luc	
07 APPRIOU Isabelle	
08 PERVES Daniel	
09 TORRES Sonia	
10 JEZEQUEL Sébastien	
11 KERVELLA Julie	
12 LUNVEN Ronan	
13 BLEAS Karine	
14 BOURGET Frédéric	
15 LE ROUX Delphine	
16 RIVIERE Philippe	
17 DUCLOS Corinne	
18 BALANANT Yvon	
19 BECKING Hélène	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

20 BILLON Arnaud	
21 DUTERDE Nadia	
22 DELAPORTE Philippe	
23 PHELIPPOT Samuel	
24 Martineau Gaëlle	
25 ABIVEN Claude	
26 AUFFRET Eliane	
27 MEUDEC Gilbert	
28 ROPERT Benjamin	
29 DESBANS Florian	

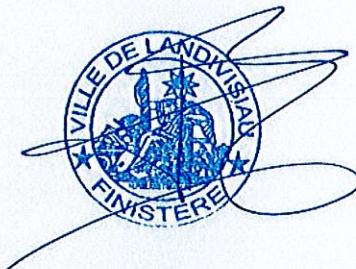
Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

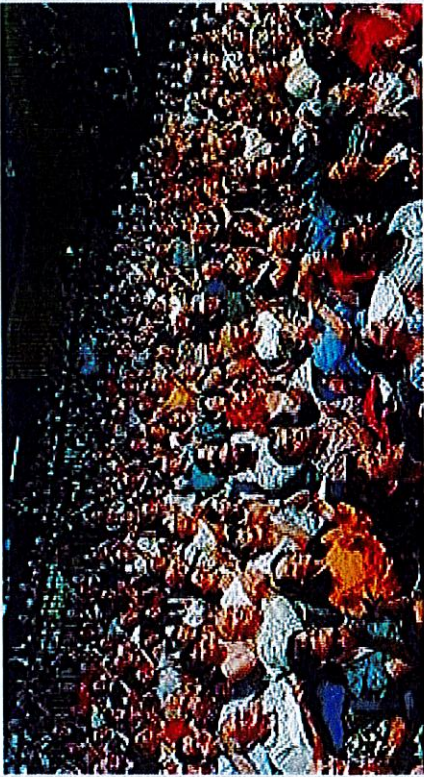
A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





CA 2024 Budget Vallon



VILLE DE
LANDIVISIAU

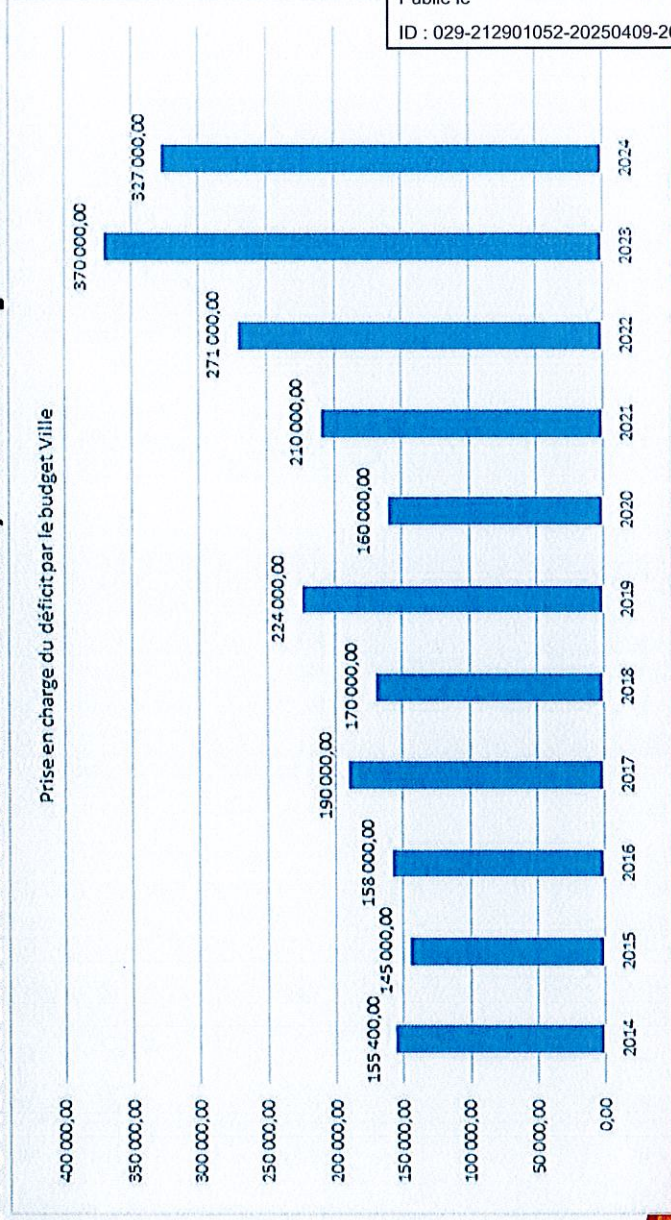
Adoption du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe «Le Vallon » (hors Festival Moi les Mots)

- Recettes totales : 440 777,70 €
- Dépenses totales : 440 179,80 €
- Excédent de fonctionnement 2024 : 597,90 €
- Excédent cumulé 2023 : 1 217,37 €
- Excédent global de fonctionnement à la clôture 2024 : 1 815,27 €

➤ **Une gestion maîtrisée qui permet de dégager un excédent de fonctionnement, témoignant de l'efficacité de la politique financière mise en œuvre.**

Conclusion

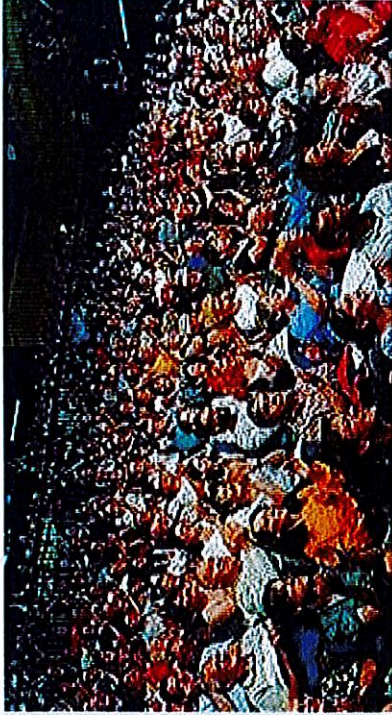
- Excédent global de fonctionnement : 1 815,27 € à la clôture de l'exercice 2024.
- Cette gestion, rigoureuse et proactive, permet de dégager un excédent.
- **La ville assure la pérennité de l'offre culturelle landivisienne, en finançant fortement son équipement phare**





Il est proposé au Conseil municipal

- D'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe LE VALLON,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utilisées à l'exécution de la présente délibération.



MERCI DE VOTRE ATTENTION